



**Municipalité
de Donneloye**

Tél. 024/433.19.50
FAX 024/433.19.51
E-mail info@donneloye.ch

Donneloye, le 20 novembre 2019

Au Conseil Général
de et à
1407 Donneloye

Préavis No. 06/2019

Budget 2020

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 13 novembre 2019, la Municipalité a adopté le budget pour l'année 2020. Il laisse apparaître un excédent de charges de CHF 294'000.-- pour un total de recettes de CHF 2'678'640.-- et un total de charges de CHF 2'972'640.--.

Conformément aux dispositions légales, ce projet de budget a été transmis à la Commission des finances et gestion pour étude et rapport.

Afin de faciliter le travail de la Commission et la compréhension du budget, nous apportons ci-après les commentaires suivants, notamment sur les différences avec le budget 2019.

Les calculs sont basés sur une population de 830 habitants (820 pour le budget 2019).

ADMINISTRATION GENERALE

Administration – Traitement du personnel 110.301

Montant adapté selon les comptes 2018. Le compte 110.304 (Assurance LPP) est également augmenté en raison de l'engagement d'une troisième employée administrative.

Achat sacs taxés 110.3139 et vente sacs taxés 110.4359

Ces deux postes ont été transférés dans l'administration depuis 2019 (avant sous « ordures ménagères – déchèteries – 450)

Part. Charges cantonales, part.transports 180.351

Il s'agit de la participation de la commune aux frais des transports publics, bassin 1. Coût à l'habitant selon budget remis par le Service de la Mobilité : CHF 73.80 (augmentation de environ CHF 7.--/hab. par rapport au budget 2019).

FINANCES

IMPOTS

Comme mentionné dans l'accord canton-communes de l'été 2018, la part communale au financement de l'AVASAD sera transférée au canton en 2020. Par conséquent, les communes économisent l'équivalent de 2.5 points d'impôt en moyenne, mais ne devront baisser leur taux que de 1.5 point. Elles économisent ainsi 1 point. Ce mécanisme n'empêche pas les communes d'adapter leur coefficient d'impôt différemment, en fonction de leurs besoins.

En raison des charges fixes toujours plus importantes et des nouvelles déductions sociales au niveau des impôts, comme beaucoup de communes vaudoises, la Municipalité a décidé et proposé au Conseil Général en juin 2019 de maintenir le taux d'imposition à 73%. Le résultat du budget 2020 conforte ce choix.

Impôts sur revenu et fortune 210.400

Le montant de l'impôt des personnes physiques sur le revenu et la fortune a été estimé selon les acomptes 2019 au 30.09.2019. Nous avons cependant tenu compte des nouvelles déductions sociales prévues en 2020 (augmentation des frais de gardes et de l'assurance-maladie).

Dans le compte 210.451, le montant de CHF 4'300.-- a été communiqué par l'UCV ; il s'agit de la répartition de la compensation de CHF 50 mio redistribuée par l'Etat.

Droits de mutation 210.404 et impôt sur les gains immobiliers 210.441

Ces deux postes n'ont jamais été pris en compte dans nos budget, d'où une nette différence avec les comptes finaux. La Municipalité a souhaité inscrire un montant afin de se rapprocher, si possible, un peu mieux de la réalité. Une moyenne des dernières années (depuis la fusion en 2012) a été calculée. Les montants de CHF 25'000.-- pour les droits de mutation et de CHF 15'000.-- pour l'impôts sur les gains immobiliers nous semblent assez réalistes.

SERVICE FINANCIER

Intérêts dettes à long terme 220.322

A ce jour le total des dettes s'élève à CHF 1'946'500.--, y compris l'emprunt pour la création de l'épicerie et la rénovation du bâtiment de la Clef des Champs d'un montant de CHF 900'000.-- conclu fin octobre 2019 auprès de Postfinance. Les intérêts de cet emprunt, bloqué sur 10 ans à un taux de 0.25%, sont ventilés dans les comptes 355 Auberge communale et 3551 Epicerie communale.

Fonds de péréquation (220.352 et 220.452)

Les chiffres communiqués par l'Autorité de Surveillance des Finances Communales (AFISCO) se basent sur les revenus des impôts 2018. Nous avons mis au budget les montants indiqués pour la péréquation par l'AFISCO.

DOMAINE ET BATIMENTS**FORETS ET PATURAGES**Entretien des installations

Le chemin des Billardes doit être refait ; le montant de CHF 15'000.-- correspond à la part communale à payer, après subside.

Participation charges autres communes et associations 320.352

Selon le montant payé en 2019 au Triage de Molondin.

BATIMENTS**COLLEGE DE DONNELOYE**Entretien des installations 3512.315

Un montant de réserve a été mis en compte pour le remplacement des lave-linge et sèche-linge.

COLLEGE DE GOSSENSEntretien des bâtiments 3513.314

Après les fenêtres de l'appartement du collège de Gossens, il reste les volets à changer, devis de CHF 11'500.--.

COLLEGE DE MEZERY

En automne 2019, les salles du collège de Mézery ont été transformées en studio et une pièce indépendante, qui est loué depuis le 1^{er} décembre 2019.

Le montant du poste eau-énergie-combustible a été légèrement augmenté.

Le revenu des immeubles a été calculé à CHF 27'840.--.

GRANDE SALLEAchat mobilier-mach. (352.311)

Suite du remplacement des tables et chaises. 14 tables ont été commandées pour janvier 2020.

AUBERGE COMMUNALEEau-Energie-Combustible 355.312

Les frais du gaz seront répartis avec l'épicerie et refacturés en partie au tenancier 355.312 et 355.465.

Intérêt prêt long terme

Emprunt groupé avec l'épicerie, taux bloqué sur 10 ans à 0.25%.

Revenus des immeubles 355.423

Calcul des revenus en tenant compte des travaux (fin estimée juillet 2019)

EPICERIE COMMUNALE

La mise en route de l'épicerie est prévue en avril 2019, le calcul des frais et des revenus sont estimés sur 8 mois.

BÂTIMENTS PRAHINS

Entretien des bâtiments 3564.314

Quelques travaux d'étanchéité (joints de la douche et divers) sont à prévoir dans un appartement à la Rue du Village 5 à Prahins

TRAVAUX

ROUTES

Achat matériel – Equipement 430.311

Il est prévu d'installer des radars pédagogiques fixes sur certaines entrées de village, le radar mobile posé en alternance apportant satisfaction, mais ne suffit plus. Le montant pour l'achat et le branchement d'un radar fixe se monte à CHF 4'000.--. La Municipalité prévoit d'échelonner ces frais sur trois prochaines années.

Entretien des routes 430.314

Modification devant la propriété Lugon afin d'éviter des inondations en cas de fortes pluies ; divers travaux d'entretien courant.

CIMETIERES

Entretien des cimetières (440.314)

Cimetière de Prahins : création d'une allée pavée : CHF 1'500.--.

PARCS-PLACES DE SPORTS ET LOISIRS

Entretien parcs-places de sports et loisirs 441.314

Quelques réparations sont déjà prévues en 2020 : remplacement du filet de la tour de grimpe à Mézery et de la balustrade de la tour de grimpe à Donneloye

EGOUTS ET EPURATION

Entretien des collecteurs 460.314

Des travaux sur un collecteur au chemin du Pont-Rouge (CHF 8'000.--) sont reportés en 2020. Les travaux sur le collecteur au chemin de Champ Christin feront l'objet d'un préavis.

Honoraires et prestations de service 460.318

La deuxième étape pour l'étude de la régionalisation des Step va être prochainement mise en route, en accord avec les communes environnantes. Une partie des coûts ont été facturés en 2019, le solde est budgété sur 2020.

STATIONS D'EPURATION**Attribution au fonds épuration (step) 461.381**

En raison du vieillissement des step, la Municipalité a décidé de mettre en réserve un montant de CHF 10'000.-- par année pour les travaux d'entretien courants des installations. Ce montant est versé sur le Fonds de réserve épuration.

STEP DE DONNELOYE**Entretien des installations 4611.315**

Remplacement de la pompe du bassin de stockage : CHF 8'000.--, compensé par une reprise sur le Fonds de réserve épuration.

STEP DE GOSENS**Achat matériel - Equipement 4612.311**

Le routeur pour l'alarme doit être changé, Swisscom va désactiver le réseau 2G d'ici la fin 2020.

Entretien des installations (4612.315)

Remplacement de la soufflante reporté en 2020, coût environ CHF 9'000.-- et du palan. Le montant de CHF 12'500.-- est compensé par une reprise sur le Fonds de réserve épuration.

RUISSEAUX (470)**Entretien des ruisseaux 470.314**

Réfection des berges et du pont du Lombrax au Moulin Isard, travaux reportés en 2020 ;

Honoraires et prestations de service 470.318

Les frais d'étude pour la remise à ciel ouvert du ruisseau au Chemin de Champ Christin sont compris dans ce montant.

Part. cantonale (subvention) 470.452

Les travaux et les frais d'étude sont subventionnés à 95%.

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES**Enseignement primaire et secondaire 510.352**

Selon le budget de l'ASIRE : CHF 625.06 par habitant.

POLICE

POLICE « REFORME POLICIERE »

Montant transmis avec les chiffres de la péréquation.

DEFENSE INCENDIE

Part de la commune selon chiffres fournis par le SDIS Régional : CHF 45.23 par habitant, augmentation de CHF 5.-- + participation manifestations CHF 3'000.--

PROTECTION CIVILE

Part de la commune selon chiffres fournis par ORPCI : CHF 18.27 par habitant.

SECURITE SOCIALE

SERVICE SOCIAL

Part charges ARAS + ACAS (710.352) / FAJE + EFAJE 710.3521

Selon budget ARAS Yverdon : CHF 14'600.-- (frais ACAS 15.--/hab. + Zone bleue 2.50/hab.)

FAJE : CHF 5.--/hab = CHF 4'100.--

EFAJE : augmentation des coûts selon le budget transmis par l'EFAJE, CHF 84'250.00.

PREVOYANCE SOCIALE

Part au canton 720.351

Facture sociale selon le montant indiqué par le Canton avec les acomptes de la péréquation.

SANTE PUBLIQUE

Participations charges cantonales (AVASAD) (730.351)

A partir de 2020, ce poste est financé dans le cadre de la péréquation.

SERVICES INDUSTRIELS

SERVICE DES EAUX

Vente d'eau de source (810.4351)

La source de la Râpettaz a été fermée en raison d'une pollution au chlorothalonil, d'où une diminution du revenu.

Nous vous rappelons que la Syndique et la Boursière se tiennent à l'entière disposition de la Commission pour lui fournir tous les renseignements désirés.

En conclusion, la Municipalité vous propose de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Donneloye

- Vu le projet de budget et le préavis No 04/2018 présentés par la Municipalité
- Entendu le rapport de la Commission des Finances et Gestion
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'accepter le budget de la bourse communale arrêté comme suit pour l'année 2020

Charges	CHF 2'972'640.00
Revenus	CHF 2'678'640.00
Excédent des charges	CHF 294'000.00

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

la Syndique

L. Courvoisier



la Boursière

F. Gavillet

Annexe : budget 2020